

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 23 FÉVRIER 2026, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers Steeve Laliberté, François Potvin, Denis Bourgault et Daniel Cloutier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE JACINTHE DOUCET.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE :

Madame la mairesse Jacinthe Doucet procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Elle salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

2026-49

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par madame la mairesse
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
5. ~~Octroi du contrat de réhabilitation du puits no 2~~
6. Adjudication du contrat de prolongement du réseau sanitaire au secteur des Grands Jardins de Normandin
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt no 630-2026 Décrétant une dépense de 116 288 \$ pour la prolongation du réseau sanitaire dans le secteur des Grands-Jardins
8. Appui au Mouvement Onésime-Tremblay
9. Questions du public
10. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Ce point est reporté à la prochaine assemblée publique ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC
L'ORDRE DU JOUR :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

OCTROI DU CONTRAT DE RÉHABILITATION
DU PUIITS NO 2 :

Ce point est reporté à une prochaine assemblée publique.

2026-50

ADJUDICATION DU CONTRAT DE
PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE AU
SECTEUR DES GRANDS JARDINS DE
NORMANDIN :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin doit procéder au prolongement du réseau sanitaire dans le secteur des Grands-Jardins de Normandin afin de permettre le branchement de la nouvelle caserne incendie ainsi que deux terrains ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévoient un prolongement d'environ 135 mètres de conduite sanitaire et permettront également la desserte de futurs bâtiments dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté le service d'ingénierie de la MRC pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur responsable a établi un coût budgétaire estimatif de 126 617,10 \$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO conformément aux dispositions légales applicables ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE	TOTAL*
Groupe Piekouagami	166 830.00 \$
Excavation Fernand Boilard	81 308.99 \$
Excavation Ouellet	115 664.61 \$
Felco	108 586.35 \$
Les Excavations G. Larouche	135 000.00 \$
Simon Martel déneigement et terrassement	106 742.04 \$
Terrassement St-Louis inc.	183 550.00 \$
Transport Dany Gagnon	101 133.00 \$
Construction Unibec	104 196.57 \$
Trixeco	104 000.00 \$

*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de prolongement du réseau sanitaire au secteur des Grands Jardins de Normandin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Fernand Boilard au coût total de 81 308.99 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 12 février 2026;

QUE le directeur des travaux publics soit mandaté à signer tous documents inhérents à ce contrat.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2026-51

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 630-2026
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 16 288 \$ POUR
LA PROLONGATION DU RÉSEAU SANITAIRE
DANS LE SECTEUR DES GRANDS-JARDINS :

Monsieur le conseiller Steeve Laliberté, par la présente:

- Donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 630-2026 Décrétant une dépense de 1 16 288 \$ pour la prolongation du réseau sanitaire dans le secteur des Grands-Jardins.
- Dépose le projet du règlement d'emprunt no 630-2026 Décrétant une dépense de 1 16 288 \$ pour la prolongation du réseau sanitaire dans le secteur des Grands-Jardins.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

2026-52

APPUI AU MOUVEMENT ONÉSIME-TREMBLAY :

CONSIDÉRANT QUE le bail de la Péribonka, qui lie la compagnie Rio Tinto au gouvernement du Québec prendra fin le 31 décembre 2033;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie, qui s'était engagée à investir dans trois nouvelles usines devant augmenter la production de 400,000 T/an;

CONSIDÉRANT les nombreux reports d'échéance, dont le dernier se terminait le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré, notamment dans le livre " L'exploitation de notre eau par Rio Tinto " de Jacques Dupuis et Myriam Potvin, que Rio Tinto n'a pas respecté ses engagements;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'emplois est passé de 12,000 en 1984 à un peu plus de 3,000 après la fermeture des cuves précuites en 2026;

CONSIDÉRANT QU'il a été estimé que ce sont 350 M\$ de revenus qui échappent annuellement à la population québécoise à cause des privilèges que le gouvernement du Québec accorde à Rio Tinto par la gestion des trois barrages sur la rivière Péribonka, sans compter les quelque 1,2 G\$ de subventions dont elle bénéficie annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le Bail de la Péribonka, qui a force de loi, prévoit, en cas de non-respect des engagements, que le gouvernement du Québec peut au terme du contrat en 2033, reprendre possession des trois barrages sur la Péribonka, soit Chute-du-Diable, Chute-à-la-Savane et Chute-des-Passes;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE la Ville de Normandin appuie la démarche du Mouvement Onésime-Tremblay et demande au gouvernement du Québec d'aviser la compagnie Rio Tinto qu'elle ne renouvellera pas le bail de la Péribonka en 2034 et qu'elle reprendra possession des trois barrages sur la Péribonka, ainsi que des installations qui s'y rattachent.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2026-53

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 05.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jacinthe Doucet, mairesse

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier